



## réembauche en contrat cae

Par **choubi 17**, le **24/08/2012 à 12:10**

Bonjour,

j'ai été employée en contrat cae par une association il y a maintenant un an et depuis je suis au chômage. Cette même association voudrait me réembaucher mais manque de moyens...

Peut-elle me re-proposer un contrat cae, voire dans une fonction différente?

Merci pour vos réponses et vos conseils.

Par **P.M.**, le **24/08/2012 à 12:57**

Bonjour,

Le CAE n'existe plus, cela ne pourrait être qu'un CUI-CAE et une la possibilité d'une nouvelle conclusion serait à voir avec Pôle Emploi...

Par **choubi 17**, le **24/08/2012 à 15:35**

En effet, excusez-moi, mais c'est bien un CUI-CAE que j'avais signé... je me suis trompée!

Donc dans mon cas, si je comprends bien, il faut que mon "employeur" se renseigne auprès de pôle emploi et demande une dérogation?

Y a t-il des chances pour que la démarche aboutisse positivement?

Connaissez-vous d'autres exemples comme moi?

Merci

Par **P.M.**, le **24/08/2012 à 16:34**

A priori, cela est possible et je pense que Pôle Emploi pourra fournir toutes les indications...